

N° 264 Du 22 fructidor an 13.

LAISSÉZ passer librement Jean Chandon  
natif d Chagnac domicilié à us municipalité  
d us département d us Cantal âgé de 33 ans, taille  
d un m. 706 m cheveux et sourcils noirs yeux noirs  
front petit nez droit bouche  moyenne menton roulé visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif décanal de Chagnac  
en date du 17e jour et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant  
à us et du citoyen Jos Baptiste Brien demeurant à  
lesquels ont signé avec nous. et Jean Chandon

Jean Chandon Antoine Chablat Jos Baptiste Brien

N° 265 Du 2e jour

LAISSÉZ passer librement Joséph Vigier  
natif d Brandelle domicilié à us municipalité  
d us département d us Cantal âgé de 37 ans, taille  
d un m 706 m cheveux et sourcils blancs yeux bleus  
front droit nez gros bouche  moyenne menton fourché visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif décanal de Brandelle  
en date du 20 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant  
à us et du citoyen Jos Baptiste Brien demeurant à  
lesquels ont signé avec nous. et Jos Vigier

Jos Vigier Antoine Chablat Jos Baptiste Brien

N° 266 Du 23e jour

LAISSÉZ passer librement Jean Conthe Coussin de l'any amanté  
natif d Sylva domicilié à us municipalité  
d us département d us Cantal âgé de 28 ans, taille  
d un m. 606 m cheveux et sourcils noirs yeux roux  
front petit et court nez court et gros bouche  moyenne menton roulé visage  
roulé inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif décanal de Sylva  
en date du 21 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant  
à us et du citoyen Jos Baptiste Brien demeurant à  
lesquels ont signé avec nous. et Jean Conthe

Jean Conthe Antoine Chablat Jos Baptiste Brien